Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202451-20251204-20251207-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION

MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41
Fax. 02.96.47.82.60

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Noël LE CORRE, 1er Adjoint, Thierry CONNAN, 2ème Adjoint ; Madame Caroline CHAPISEAU, conseillère municipale ; Messieurs Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Patrick LE ROUX, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent excusé : Mme Patricia LE QUÉRÉ, 3ème Adjointe - qui donne procuration à Mme Caroline CHAPISEAU
Mme Julie GAUTIER - qui donne procuration à M. Noël LE CORRE, 1er Adjoint
Mmes Stéphanie JEGADEN, Nadine SCRUIGNEC-DERRIEN, conseillères municipales

M. Thierry CONNAN est nommé secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 25.12.07

Objet : Ouverture du quart des crédits d'investissement avant le Budget Primitif 2026

Monsieur le maire informe que selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Chapitre Investissement	BP 2025	Proposition d'ouverture
20 - Immobilisations incorporelles	24 500.00	6 125.00
21 – Immobilisations corporelles	214 813.00	53 703.25

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 022-212202451-20251204-20251207-DE

- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, telles que réparties ci-dessus, soit moins de 25% correspondant au quart des crédits ouverts en 2025.
- **De préciser** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur Le Maire à engager des dépenses d'investissement nécessaires avant le vote du budget primitif 2026, telles que réparties ci-dessus, soit moins de 25% correspondant au quart des crédits ouverts en 2025.
- **Précise** que toutes les dépenses engagées seront inscrites au budget primitif 2026.

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

Le secrétaire de séance,
Thierry CONNAN

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET
22140 (Côtes-d'Armor)